



vous guider

# Les travaux en cave

■ Accueil des travailleurs saisonniers en viticulture



# BIENVENUE!

Vous venez d'être embauché(e) pour les travaux en cave. Voilà quelques conseils qui vous permettront de travailler dans les meilleures conditions de sécurité...

## En règle générale

- Je respecte l'organisation et les consignes de sécurité de la cave.
- Je respecte le Code de la route lors de mes déplacements et aux abords de la cave.
- Je ne conduis pas le tracteur si je ne suis pas autorisé.
- **Je fais attention aux véhicules et engins:** je m'écarte lors de la réception des vendanges.



## Avant d'arriver au travail

Je prends un solide petit-déjeuner.



Je porte des chaussures stables et fermées ainsi que des vêtements adaptés (non flottants).



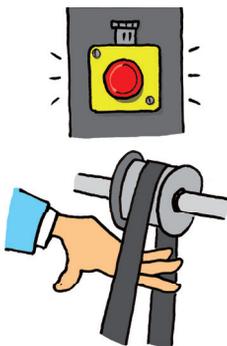
Je ne porte pas de bijoux.

# Sur votre lieu de travail

## A • L'utilisation des machines

J'arrête la machine s'il y a un incident ou un accident.

Je n'interviens pas sur le matériel tant qu'il n'est pas à l'arrêt total en cas de bourrage.



Je respecte les consignes de sécurité lors de l'utilisation des machines : conquet, pompes, vis sans fin, embouteilleuses, érafloir, presseur...

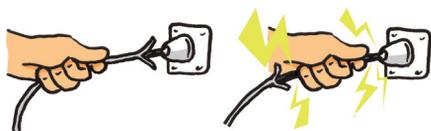
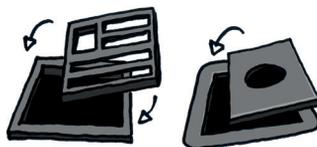
## B • L'environnement de travail

Attention aux chutes lors des travaux au-dessus des cuves : transfert, remontage, décuvaqe.

Attention aux risques de glissade ; maintenir les passages propres et dégagés.



Attention aux chutes : je remets immédiatement en place les couvercles et grilles sur les cuves ouvertes.



Je n'interviens pas sur l'installation électrique sans habilitation.  
Je respecte les consignes données.

## C • Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)



**RISQUE MORTEL**

Le CO<sub>2</sub> est un gaz incolore et inodore. Il prend la place de l'oxygène dans l'air.



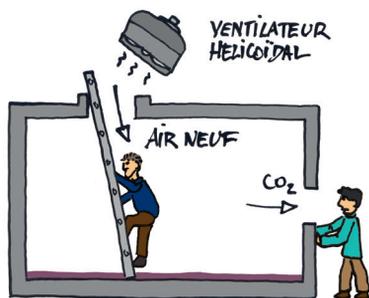
<b>Asphyxie aiguë</b>	5 secondes	15 secondes	3 minutes	5 minutes
<b>Résultat</b>	Troubles	Perte de connaissance	Séquelles neurologiques	Mort cérébrale
<b>Cerveau</b>				

### 1 • Avant d'entrer dans la cave

**Je ne pénètre pas dans la cave sans l'autorisation de mon responsable. Je respecte les consignes de sécurité : aération, ventilation, évacuation.**



## 2 • Lors du décuage



Cuve à deux ouvertures

**Je ne travaille jamais seul.**

### **RISQUE D'ASPHYXIE**

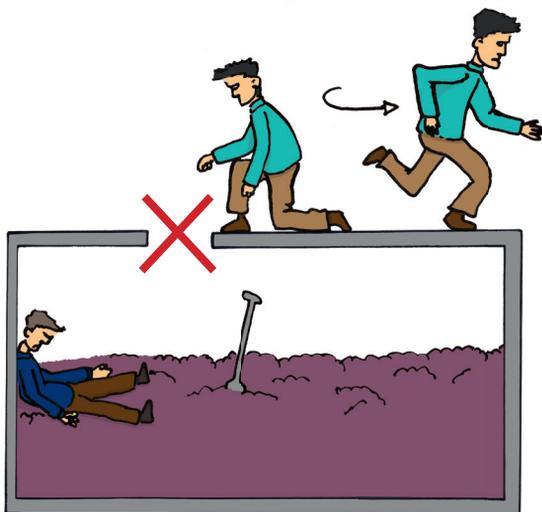
Une cuve doit être fortement et **longuement** ventilée avant d'y pénétrer (évacuation du CO<sub>2</sub> et des vapeurs alcooliques) entre 30 et 45 minutes.



## 3 • En cas d'accident

**A**

**NE PAS PÉNÉTRER  
DANS LA CUVE**

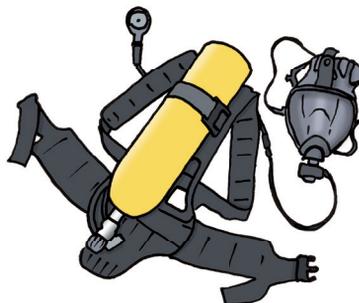


**B**

Je n'interviens que si j'ai reçu la formation SST\* et la formation à l'utilisation de l'ARI\*\*.

**C**

Je m'équipe d'un harnais et d'un appareil respiratoire isolant (ARI) avant toute intervention.



\* SST: Sauveteurs Secouristes du Travail

\*\* ARI: Appareil Respiratoire Isolant

## D • L'utilisation des produits chimiques



J'utilise les produits chimiques seulement si je suis autorisé(e) ;  
je porte les équipements de protection adaptés :

<b>SO<sub>2</sub></b> (dioxyde de soufre)				type E
<b>Soude</b>				 type P2
<b>Terres de filtration</b>				type P2 - P3

## E • La manutention

Pour porter des charges lourdes, je me positionne bien.





# EN CAS D'ACCIDENT

Je contacte le chef d'équipe ou le sauveteur secouriste.



Il est important de connaître le lieu où est rangée la trousse de premier secours.

Sauveteur Secouriste du Travail (Tél.) : .....

Chef d'équipe (Tél.) : .....

15  
Urgences  
médicales



18  
Pompiers



112  
Centre de  
secours



Bons  
travaux...



## Services Santé-Sécurité au Travail ARCMSA Auvergne-Rhône-Alpes

MSA Ardèche Drôme Loire Tél. 04 75 75 68 67

MSA Ain-Rhône Tél. 04 74 45 99 90

MSA Alpes du Nord Tél. 04 79 62 87 71

MSA Auvergne Tél. 04 73 43 76 54



L'essentiel & plus encore